

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RdCongo

I. Introduction

1. Établi en application du paragraphe 52 de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, le présent rapport retrace les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo depuis la parution de mon précédent rapport, le 2 octobre (S/2017/824).

Il décrit les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), présente un aperçu de l'évolution de la situation politique depuis la parution de mon rapport du 17 novembre sur la mise en oeuvre de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 (voir S/2017/963), et donne des informations sur la performance des agents en tenue de la MONUSCO.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Pendant la période considérée, le climat politique en République démocratique du Congo est demeuré caractérisé par les fractures profondes qui divisent la classe politique et la société civile. Le 5 novembre, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a publié un calendrier électoral reportant officiellement au 23 décembre 2018 les élections présidentielle et législatives qui, selon l'accord du 31 décembre 2016, auraient dû se tenir en décembre 2017 au plus tard.

Par suite de cette décision, la plupart des dirigeants de l'opposition et plusieurs organisations de la société civile ont à nouveau appelé à manifester contre le Président, Joseph Kabila, et son gouvernement. Les appels à manifestations des 15 et 30 novembre et du 19 décembre n'ont toutefois guère été suivis dans les centres urbains du pays, les autorités continuant d'interdire tout rassemblement public et de déployer des forces de sécurité avant les manifestations.

Le 31 décembre, les forces nationales de sécurité ont violemment dispersé les manifestants rassemblés à Kinshasa et dans d'autres villes du pays à l'appel du Comité laïc de coordination ; il y a eu au moins 5 morts et 46 blessés et plus de 140 arrestations.

L'Église catholique et des groupes de l'opposition ont soutenu l'appel à manifester que le Comité avait lancé pour exiger l'application intégrale de l'accord du 31 décembre 2016, y compris la mise en oeuvre des mesures de confiance, s'opposer au calendrier électoral et exhorter le Président Kabila à ne pas se présenter aux élections du 23 décembre 2018.

De leur côté, le Gouvernement et le Parti du peuple pour la reconstruction et le développement, auquel appartient le Président, semblent déterminés à respecter le calendrier électoral.

3. Le 7 novembre, le Président Kabila a réuni les cadres de son parti pour examiner la marche et la stratégie à suivre pour les prochaines élections. Le 14 novembre, le Gouvernement a rapidement approuvé deux projets de loi essentiels à la tenue des scrutins.

Le premier, la loi de finances 2018, a été adopté par le Parlement le 14 décembre et prévoit pour l'organisation des élections une enveloppe de 619 millions de dollars, dont 532 millions pour la CENI. Le second, la loi électorale, a été adopté par le Parlement le 15 décembre malgré les protestations de l'opposition et de quelques parlementaires de la majorité, qui craignaient que le texte n'empêche les petits partis politiques et les candidats indépendants d'obtenir des sièges aux prochaines élections.

Les organisations de femmes ont également reproché à la loi électorale de ne pas améliorer les possibilités pour les femmes d'être élues au parlement et critiqué en particulier le rejet de la proposition de réserver 30 % des sièges aux femmes lors des prochaines élections législatives, un pourcentage qui reste inférieur à la parité totale inscrite dans la Constitution. Le 24 décembre, le Président Kabila a signé les deux textes.

4. En parallèle, le 21 novembre, dans le souci apparent d'améliorer le climat pré-électoral, le Conseil national de suivi de l'accord (CNSA) a annoncé qu'il s'efforçait d'obtenir la libération de nouveaux prisonniers politiques. Instance chargée de superviser l'application de l'accord du 31 décembre 2016 sous la direction de Joseph Olenghankoy, une figure de l'opposition, le Conseil a déclaré qu'il suivrait de près la situation de cinq personnalités politiques qui font

l'objet de procé

I. Introduction

1. Établi en application du paragraphe 52 de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, le présent rapport retrace les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo depuis la parution de mon précédent rapport, le 2 octobre (S/2017/824).

Il décrit les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), présente un aperçu de l'évolution de la situation politique depuis la parution de mon rapport du 17 novembre sur la mise en oeuvre de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 (voir S/2017/963), et donne des informations sur la performance des agents en tenue de la MONUSCO.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Pendant la période considérée, le climat politique en République démocratique du Congo est demeuré caractérisé par les fractures profondes qui divisent la classe politique et la société civile. Le 5 novembre, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a publié un calendrier électoral reportant officiellement au 23 décembre 2018 les élections présidentielle et législatives qui, selon l'accord du 31 décembre 2016, auraient dû se tenir en décembre 2017 au plus tard.

Par suite de cette décision, la plupart des dirigeants de l'opposition et plusieurs organisations de la société civile ont à nouveau appelé à manifester contre le Président, Joseph Kabila, et son gouvernement. Les appels à manifestations des 15 et 30 novembre et du 19 décembre n'ont toutefois guère été suivis dans les centres urbains du pays, les autorités continuant d'interdire tout rassemblement public et de déployer des forces de sécurité avant les manifestations.

Le 31 décembre, les forces nationales de sécurité ont violemment dispersé les manifestants rassemblés à Kinshasa et dans d'autres villes du pays à l'appel du Comité laïc de coordination ; il y a eu au moins 5 morts et 46 blessés et plus de 140 arrestations.

L'Église catholique et des groupes de l'opposition ont soutenu l'appel à manifester que le Comité avait lancé pour exiger l'application intégrale de l'accord du 31 décembre 2016, y compris la mise en oeuvre des mesures de confiance, s'opposer au calendrier électoral et exhorter le Président Kabila à ne pas se présenter aux élections du 23 décembre 2018. De leur côté, le Gouvernement et le Parti du peuple pour la reconstruction et le développement, auquel appartient le Président, semblent déterminés à respecter le calendrier électoral.

3. Le 7 novembre, le Président Kabila a réuni les cadres de son parti pour examiner la marche et la stratégie à suivre pour les prochaines élections. Le 14 novembre, le Gouvernement a rapidement approuvé deux projets de loi essentiels à la tenue des scrutins.

Le premier, la loi de finances 2018, a été adopté par le Parlement le 14 décembre et prévoit pour l'organisation des élections une enveloppe de 619 millions de dollars, dont 532 millions pour la CENI. Le second, la loi électorale, a été adopté par le Parlement le 15 décembre malgré les protestations de l'opposition et de quelques parlementaires de la majorité, qui craignaient que le texte n'empêche les petits partis politiques et les candidats indépendants d'obtenir des sièges aux prochaines élections.

Les organisations de femmes ont également reproché à la loi électorale de ne pas améliorer les possibilités pour les femmes d'être élues au parlement et critiqué en particulier le rejet de la proposition de réserver 30 % des sièges aux femmes lors des prochaines élections législatives, un pourcentage qui reste inférieur à la parité totale inscrite dans la Constitution. Le 24 décembre, le Président Kabila a signé les deux textes.

4. En parallèle, le 21 novembre, dans le souci apparent d'améliorer le climat pré-électoral, le Conseil national de suivi de l'accord (CNSA) a annoncé qu'il s'efforçait d'obtenir la libération de nouveaux prisonniers politiques. Instance chargée de superviser l'application de l'accord du 31 décembre 2016 sous la direction de Joseph Olenghankoy, une figure de l'opposition, le Conseil a déclaré qu'il suivrait de près la situation de cinq personnalités politiques qui font l'objet de procédures judiciaires ou d'une étroite surveillance de la part des services de sécurité. Le CNSA a également demandé au Gouvernement de respecter le droit de manifester et la liberté de circulation, conformément à la Constitution. Il a enfin appelé tous les acteurs politiques à préserver la paix pendant la période pré-électorale.

5. Le 27 novembre, la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) a exhorté le Président Kabila à déclarer publiquement que, conformément à la Constitution, il ne briguerait pas un troisième mandat, et l'a engagé à appuyer la mise en oeuvre de mesures de confiance, comme prévu dans l'accord du 31 décembre 2016.

Elle a également souligné que la CENI devait garder son indépendance et demandé à tous les partis politiques de ne se disputer les suffrages que par des moyens démocratiques. Elle a enfin appelé les groupes de la société civile à rester politiquement neutres et engagé la communauté internationale à fournir un appui logistique et financier au processus électoral.

6. Pendant la période considérée, l'application des mesures de confiance n'a pas suffisamment progressé. En novembre, alors que l'opposition et des groupes de la société civile appelaient à manifester dans tout le pays, les autorités ont réaffirmé l'interdiction générale de manifester imposée à l'opposition depuis septembre 2016.

Lors de la journée de manifestations du 30 novembre, une personne a été tuée, 18 blessées et 185 arrêtées à l'occasion de divers affrontements entre manifestants et forces de l'ordre dans tout le pays. Les dirigeants de l'opposition interpellés avant ou pendant les manifestations ont depuis été relâchés.

7. Parallèlement, l'inscription des électeurs s'est poursuivie avec l'appui de la MONUSCO dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central ainsi que dans deux territoires de la province du Lomami. Au début du mois de décembre, la CENI a annoncé que plus de 45 millions d'électeurs avaient été inscrits dans le pays. Malgré les assurances données par la CENI, il est peu probable que l'inscription des électeurs soit terminée à la fin de janvier 2018.

Les femmes représentent 47 % des électeurs inscrits, soit un pourcentage en baisse par rapport aux 52 % enregistrés lors des cycles électoraux de 2006 et 2011. Dans les provinces et territoires susmentionnés, l'inscription des électrices jusqu'à présent est même encore moindre en raison des conditions de sécurité. Avec l'appui de la MONUSCO, la CENI et les autorités locales s'emploient à améliorer l'inscription des femmes dans la région du Kasai.

8. Après la publication du calendrier électoral, la CENI et les partenaires internationaux ont repris les discussions au sujet du financement du Projet d'appui au cycle électoral au Congo (PACEC), un panier de fonds pluripartenaires géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Ce fond n'a été jusqu'ici financé qu'à hauteur de 6 % des 123,3 millions de dollars prévus, en raison notamment des inquiétudes des donateurs liées aux incertitudes entourant la transition politique.

9. Le 6 novembre, le Représentant spécial pour la République démocratique du Congo a convoqué la première réunion de l'équipe conjointe d'experts électoraux, comme convenu en marge du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale en septembre.

L'équipe, dont la principale tâche est de soutenir la CENI, est composée d'experts de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

10. Au niveau régional, le 7 novembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réaffirmé sa volonté d'appuyer le processus électoral en République démocratique du Congo et exhorté les États membres et les partenaires de l'Union africaine à soutenir le pays pour que ce processus soit mené à bonne fin.

Le 9 décembre, le Président Kabila a rencontré à Brazzaville ses homologues de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, et de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, pour examiner la situation dans la région, y compris dans son pays. Dans un communiqué publié à la fin de la réunion, les trois hommes ont appelé les acteurs politiques à préserver la paix et à oeuvrer à la tenue d'élections.

11. La MONUSCO continue d'appuyer la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À Addis-Abeba le 22 novembre, mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ont participé à une

réunion des représentants des garants de l'Accord-cadre destinée à examiner les préparatifs électoraux en République démocratique du Congo et la coordination du soutien fourni sur le plan régional et international. Les garants se sont à nouveau engagés à aider le pays à parvenir, au moyen d'élections crédibles, à une transition démocratique et pacifique, et ont appelé toutes les parties prenantes à créer les conditions nécessaires à la tenue rapide d'élections pacifiques et crédibles.

B. Évolution de la situation économique

12. La conjoncture macroéconomique a continué de se dégrader. L'inflation est restée élevée et le franc congolais s'est déprécié de 30 % depuis janvier 2017. Le taux de change avec le dollar des États-Unis est passé de 1,560 francs congolais fin juillet à 1,614 francs début décembre. Le 2 novembre, la Banque centrale du Congo a ramené ses prévisions d'inflation de plus de 52 à 49,8 % et a averti que tout assouplissement de la politique monétaire et des mesures d'austérité pourrait déclencher une nouvelle accélération de l'inflation.

C. Conditions de sécurité

13. Pendant la période considérée, les conditions de sécurité ont continué à se détériorer dans plusieurs parties de l'est de la République démocratique du Congo, tandis qu'une certaine stabilité semble s'installer dans la plupart de l'ouest du pays malgré la persistance de tensions dans la région du Kasai.

14. À l'est, la période considérée a été tragiquement marquée par l'attaque la plus meurtrière jamais conduite par un groupe armé contre les Casques bleus en République démocratique du Congo, le 7 décembre à Semuliki (Nord-Kivu). L'attaque, qui a coûté la vie à 15 soldats tanzaniens et fait 44 blessés, a été imputée à des membres des Forces démocratiques alliées (ADF).

Après un arrêt momentané de ses activités, ce groupe a repris ses attaques dans la région, y compris contre des civils. Le 22 décembre, le porte-parole du Ministère ougandais de la défense et des anciens combattants a publié un communiqué dans lequel il indiquait que ce jour-là, après avoir consulté les autorités congolaises, les Forces de défense du peuple ougandais avaient lancé une « frappe chirurgicale » contre les camps des ADF dans le territoire de Beni. Ces frappes auraient été lancées depuis le territoire ougandais, le long de la frontière.

Le 27 décembre, le porte-parole a publié une déclaration dans laquelle il informait que les frappes du 22 décembre avaient touché huit camps des ADF, faisant une centaine de morts et plusieurs blessés parmi les éléments du groupe. En outre, des groupes armés ont continué d'attaquer les forces de sécurité congolaises, ce qui a provoqué davantage d'affrontements meurtriers, en particulier dans les deux provinces du Kivu.

Dans le même temps, des coalitions de groupes Maï-Maï ont commencé à se former contre le Gouvernement. Dans le Nord-Kivu, les principaux groupes Maï-Maï sont le Mouvement national pour le renouveau, composé principalement de milices Maï-Maï d'ethnie Nande, et le Collectif des mouvements pour le changement, regroupant des milices Nyatura d'ethnie Hutus.

Dans le Sud-Kivu, la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo, dirigée par les Maï-Maï Yakutumba, a jusqu'ici réussi à rassembler 11 groupes armés. La coalition est également présente dans les provinces du Tanganyika et du Maniema. Les attaques de groupes armés contre la population

civile et les affrontements entre ces groupes persistent, de même que les tensions entre les communautés dans certaines zones.

Est de la République démocratique du Congo

15. Au Nord-Kivu, les groupes armés continuent de mener des attaques contre les forces de sécurité. Le 3 octobre, à Kipese (territoire de Lubero), trois soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont perdu la vie dans un échange de tirs avec des miliciens Maï-Maï. Le 4 octobre, les FARDC ont tué 10 Maï Mazembe à Kanyambi et à Kitsambiro.

Le 6 octobre, un groupe de Maï-Maï a attaqué un poste des FARDC à Kawasewe, à 35 km à l'est de Butembo, faisant un mort et trois blessés. Le 11 octobre, une coalition des Forces démocratiques de libération du Rwanda/Forces combattantes abacunguzi (FDLR-FOCA) et des Nyatura ont attaqué Bwiza (territoire de Rutshuru), tuant trois agents de la Police nationale congolaise et cinq civils.

16. Fait inquiétant, les ADF semblent avoir repris leurs attaques contre les civils et contre les FARDC. Le 7 octobre, des membres soupçonnés d'appartenir à ce groupe ont tué 25 civils sur la route reliant Mbau et Kamango. Les ADF seraient également responsables d'une série d'attaques menées contre les positions des FARDC dans la zone dite du « triangle de la mort » et dans les alentours. Les 26 et 27 octobre et le 3 novembre, le groupe aurait également attaqué les positions des FARDC au nord-est de la ville de Beni. En réaction, début novembre, les FARDC ont déployé environ 1 000 soldats supplémentaires dans la région.

17. Le 6 octobre, une milice Maï-Maï a attaqué une base de la MONUSCO à Mulo (territoire de Lubero). L'attaque a fait deux blessés parmi les Casques bleus et trois morts et un blessé dans les rangs des assaillants. Le 9 octobre, des éléments présumés des ADF ont attaqué une base de la MONUSCO à Mamudioma. L'attaque a fait deux morts et 18 blessés parmi les soldats tanzaniens.

Un des blessés a par la suite succombé à ses blessures. Le 7 décembre, dans la pire attaque que les Casques bleus aient récemment essuyée, des éléments soupçonnés de faire partie des ADF ont tué 15 Tanzaniens, soldats de la paix des Nations Unies, et en ont blessé 44 dans leur base de Semuliki, à 40 km à l'est de Beni (Nord-Kivu).

18. Dans le Nord-Kivu également, en particulier dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, les tensions interethniques persistent. Dans le Masisi, le 2 octobre, des Maï-Maï Nyatura ont pris le contrôle du village de Rubaya après un affrontement avec l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, provoquant le déplacement des habitants.

La MONUSCO s'est déployée pour protéger les civils et cinq Nyatura ont été capturés par les FARDC. Dans le Rutshuru, le 16 octobre, 32 maisons du village de Bambo ont été incendiées après une escalade des tensions entre les Hutu et les Nande. La MONUSCO a déployé des troupes et évacué 28 habitants Nande par mesure de précaution.

19. Dans le Sud-Kivu, des membres des Maï-Maï Yakutumba, qui avaient tenté de prendre la ville d'Uvira fin septembre mais avaient été mis en échec par la MONUSCO et les FARDC, ont continué de sévir à l'intérieur de la province (en particulier autour des zones d'exploitation minière) et à la frontière avec les provinces du Tanganyika et du Maniema.

Fin novembre, plusieurs accrochages ont éclaté entre ce groupe et les FARDC, notamment le 26 novembre à Tujenge, à 109 km au sud-ouest d'Uvira. Deux soldats des FARDC ont perdu la vie dans les combats. Des affrontements se sont également produits entre les FARDC et une coalition de milices Mai-Mai à Makola, à Mai-Ndombe et à Kahungwe, trois villages situés entre 120 et 130 km d'Uvira.

20. Le Tanganyika a connu une recrudescence des attaques de groupes armés. Entre le 7 octobre et le 14 novembre, des membres des Mai-Mai Yakutumba et de milices Mai-Mai Malaika, Mai-Mai Hapa Na Pale et Twa alliées ont à neuf reprises attaqué des civils dans les territoires de Kalemie, Nyunzu et Kongolo. Ces attaques ont coûté la vie à 15 soldats des FARDC et à 9 civils et fait 4 blessés parmi les soldats des FARDC et 13 parmi les civils.

21. Dans le Haut-Katanga, le conflit entre les Twa et les Louba s'est étendu au territoire de Pweto, où les attaques contre la population civile et les forces armées ont continué de plus belle. Le 7 octobre, une milice bantoue connue sous le nom de Tabwa a attaqué la prison de Pweto. Cette attaque, qui a permis à 55 détenus de prendre la fuite, aurait fait trois morts et deux blessés parmi les soldats des FARDC. Le 16 octobre, des milices locales ont incendié les bureaux de la Police nationale congolaise et de l'Agence nationale de renseignements à Fube, au sud de Moba. Le 28 octobre, des membres présumés de milices Twa ont tué cinq civils

I. Introduction

1. Établi en application du paragraphe 52 de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, le présent rapport retrace les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo depuis la parution de mon précédent rapport, le 2 octobre (S/2017/824).

Il décrit les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), présente un aperçu de l'évolution de la situation politique depuis la parution de mon rapport du 17 novembre sur la mise en oeuvre de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 (voir S/2017/963), et donne des informations sur la performance des agents en tenue de la MONUSCO.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Pendant la période considérée, le climat politique en République démocratique du Congo est demeuré caractérisé par les fractures profondes qui divisent la classe politique et la société civile. Le 5 novembre, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a publié un calendrier électoral reportant officiellement au 23 décembre 2018 les élections présidentielle et législatives qui, selon l'accord du 31 décembre 2016, auraient dû se tenir en décembre 2017 au plus tard.

Par suite de cette décision, la plupart des dirigeants de l'opposition et plusieurs organisations de la société civile ont à nouveau appelé à manifester contre le Président, Joseph Kabila, et son gouvernement. Les appels à manifestations des 15 et 30 novembre et du 19 décembre n'ont toutefois guère été suivis dans les centres urbains du pays, les autorités continuant d'interdire tout rassemblement public et de déployer des forces de sécurité avant les manifestations.

Le 31 décembre, les forces nationales de sécurité ont violemment dispersé les manifestants rassemblés à Kinshasa et dans d'autres villes du pays à l'appel du Comité laïc de coordination ; il y a eu au moins 5 morts et 46 blessés et plus de 140 arrestations.

L'Église catholique et des groupes de l'opposition ont soutenu l'appel à manifester que le Comité avait lancé pour exiger l'application intégrale de l'accord du 31 décembre 2016, y compris la mise en oeuvre des mesures de confiance, s'opposer au calendrier électoral et exhorter le Président Kabila à ne pas se présenter aux élections du 23 décembre 2018. De leur côté, le Gouvernement et le Parti du peuple pour la reconstruction et le développement, auquel appartient le Président, semblent déterminés à respecter le calendrier électoral.

3. Le 7 novembre, le Président Kabila a réuni les cadres de son parti pour examiner la marche et la stratégie à suivre pour les prochaines élections. Le 14 novembre, le Gouvernement a rapidement approuvé deux projets de loi essentiels à la tenue des scrutins.

Le premier, la loi de finances 2018, a été adopté par le Parlement le 14 décembre et prévoit pour l'organisation des élections une enveloppe de 619 millions de dollars, dont 532 millions pour la CENI. Le second, la loi électorale, a été adopté par le Parlement le 15 décembre malgré les protestations de l'opposition et de quelques parlementaires de la majorité, qui craignaient que le texte n'empêche les petits partis politiques et les candidats indépendants d'obtenir des sièges aux prochaines élections.

Les organisations de femmes ont également reproché à la loi électorale de ne pas améliorer les possibilités pour les femmes d'être élues au parlement et critiqué en particulier le rejet de la proposition de réserver 30 % des sièges aux femmes lors des prochaines élections législatives, un pourcentage qui reste inférieur à la parité totale inscrite dans la Constitution. Le 24 décembre, le Président Kabila a signé les deux textes.

4. En parallèle, le 21 novembre, dans le souci apparent d'améliorer le climat pré-électoral, le Conseil national de suivi de l'accord (CNSA) a annoncé qu'il s'efforçait d'obtenir la libération de nouveaux prisonniers politiques. Instance chargée de superviser l'application de l'accord du 31 décembre 2016 sous la direction de Joseph Olenghankoy, une figure de l'opposition, le Conseil a déclaré qu'il suivrait de près la situation de cinq personnalités politiques qui font l'objet de procédures judiciaires ou d'une étroite surveillance de la part des services de sécurité.

Le CNSA a également demandé au Gouvernement de respecter le droit de manifester et la liberté de circulation, conformément à la Constitution. Il a enfin appelé tous les acteurs politiques à préserver la paix pendant la période pré-électorale.

5. Le 27 novembre, la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) a exhorté le Président Kabila à déclarer publiquement que, conformément à la Constitution, il ne briguerait pas un troisième mandat, et l'a engagé à appuyer la mise en oeuvre de mesures de confiance, comme prévu dans l'accord du 31 décembre 2016. Elle a également souligné que la CENI devait garder son indépendance et demandé à tous les partis politiques de ne se disputer les suffrages que par des moyens démocratiques.

Elle a enfin appelé les groupes de la société civile à rester politiquement neutres et engagé la communauté internationale à fournir un appui logistique et financier au processus électoral.

6. Pendant la période considérée, l'application des mesures de confiance n'a pas suffisamment progressé. En novembre, alors que l'opposition et des groupes de la société civile appelaient à manifester dans tout le pays, les autorités ont réaffirmé l'interdiction générale de manifester imposée à l'opposition depuis septembre 2016.

Lors de la journée de manifestations du 30 novembre, une personne a été tuée, 18 blessées et 185 arrêtées à l'occasion de divers affrontements entre manifestants et forces de l'ordre dans tout le pays. Les dirigeants de l'opposition interpellés avant ou pendant les manifestations ont depuis été relâchés.

7. Parallèlement, l'inscription des électeurs s'est poursuivie avec l'appui de la MONUSCO dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central ainsi que dans deux territoires de la province du Lomami. Au début du mois de décembre, la CENI a annoncé que plus de 45 millions d'électeurs avaient été inscrits dans le pays. Malgré les assurances données par la CENI, il est peu probable que l'inscription des électeurs soit terminée à la fin de janvier 2018.

Les femmes représentent 47 % des électeurs inscrits, soit un pourcentage en baisse par rapport aux 52 % enregistrés lors des cycles électoraux de 2006 et 2011. Dans les provinces et territoires susmentionnés, l'inscription des électrices jusqu'à présent est même encore moindre en raison des conditions de sécurité. Avec l'appui de la MONUSCO, la CENI et les autorités locales s'emploient à améliorer l'inscription des femmes dans la région du Kasai.

8. Après la publication du calendrier électoral, la CENI et les partenaires internationaux ont repris les discussions au sujet du financement du Projet d'appui au cycle électoral au Congo (PACEC), un panier de fonds pluripartenaires géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Ce fond n'a été jusqu'ici financé qu'à hauteur de 6 % des 123,3 millions de dollars prévus, en raison notamment des inquiétudes des donateurs liées aux incertitudes entourant la transition politique.

9. Le 6 novembre, le Représentant spécial pour la République démocratique du Congo a convoqué la première réunion de l'équipe conjointe d'experts électoraux, comme convenu en marge du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale en septembre. L'équipe, dont la principale tâche est de soutenir la CENI, est composée d'experts de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

10. Au niveau régional, le 7 novembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réaffirmé sa volonté d'appuyer le processus électoral en République démocratique du Congo et exhorté les États membres et les partenaires de l'Union africaine à soutenir le pays pour que ce processus soit mené à bonne fin.

Le 9 décembre, le Président Kabila a rencontré à Brazzaville ses homologues de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, et de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, pour examiner la situation dans la région, y compris dans son pays. Dans un communiqué publié à la fin de la réunion, les trois hommes ont appelé les acteurs politiques à préserver la paix et à oeuvrer à la tenue d'élections.

11. La MONUSCO continue d'appuyer la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À Addis-Abeba le 22 novembre, mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ont participé à une réunion des représentants des garants de l'Accord-cadre destinée à examiner les préparatifs

électorales en République démocratique du Congo et la coordination du soutien fourni sur le plan régional et international.

Les garants se sont à nouveau engagés à aider le pays à parvenir, au moyen d'élections crédibles, à une transition démocratique et pacifique, et ont appelé toutes les parties prenantes à créer les conditions nécessaires à la tenue rapide d'élections pacifiques et crédibles.

B. Évolution de la situation économique

12. La conjoncture macroéconomique a continué de se dégrader. L'inflation est restée élevée et le franc congolais s'est déprécié de 30 % depuis janvier 2017. Le taux de change avec le dollar des États-Unis est passé de 1,560 francs congolais fin juillet à 1,614 francs début décembre.

Le 2 novembre, la Banque centrale du Congo a ramené ses prévisions d'inflation de plus de 52 à 49,8 % et a averti que tout assouplissement de la politique monétaire et des mesures d'austérité pourrait déclencher une nouvelle accélération de l'inflation.

C. Conditions de sécurité

13. Pendant la période considérée, les conditions de sécurité ont continué à se détériorer dans plusieurs parties de l'est de la République démocratique du Congo, tandis qu'une certaine stabilité semble s'installer dans la plupart de l'ouest du pays malgré la persistance de tensions dans la région du Kasai.

14. À l'est, la période considérée a été tragiquement marquée par l'attaque la plus meurtrière jamais conduite par un groupe armé contre les Casques bleus en République démocratique du Congo, le 7 décembre à Semuliki (Nord-Kivu). L'attaque, qui a coûté la vie à 15 soldats tanzaniens et fait 44 blessés, a été imputée à des membres des Forces démocratiques alliées (ADF).

Après un arrêt momentané de ses activités, ce groupe a repris ses attaques dans la région, y compris contre des civils. Le 22 décembre, le porte-parole du Ministère ougandais de la défense et des anciens combattants a publié un communiqué dans lequel il indiquait que ce jour-là, après avoir consulté les autorités congolaises, les Forces de défense du peuple ougandais avaient lancé une « frappe chirurgicale » contre les camps des ADF dans le territoire de Beni. Ces frappes auraient été lancées depuis le territoire ougandais, le long de la frontière.

Le 27 décembre, le porte-parole a publié une déclaration dans laquelle il informait que les frappes du 22 décembre avaient touché huit camps des ADF, faisant une centaine de morts et plusieurs blessés parmi les éléments du groupe. En outre, des groupes armés ont continué d'attaquer les forces de sécurité congolaises, ce qui a provoqué davantage d'affrontements meurtriers, en particulier dans les deux provinces du Kivu.

Dans le même temps, des coalitions de groupes Mai-Mai ont commencé à se former contre le Gouvernement. Dans le Nord-Kivu, les principaux groupes Mai-Mai sont le Mouvement national pour le renouveau, composé principalement de milices Mai-Mai d'ethnie Nande, et le Collectif des mouvements pour le changement, regroupant des milices Nyatura d'ethnie Hutus.

Dans le Sud-Kivu, la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo, dirigée par les Mai-Mai Yakutumba, a jusqu'ici réussi à rassembler 11 groupes armés. La coalition est également présente dans les provinces du Tanganyika et du Maniema. Les attaques de groupes armés contre la population civile et les affrontements entre ces groupes persistent, de même que les tensions entre les communautés dans certaines zones.

Est de la République démocratique du Congo

15. Au Nord-Kivu, les groupes armés continuent de mener des attaques contre les forces de sécurité. Le 3 octobre, à Kipese (territoire de Lubero), trois soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont perdu la vie dans un échange de tirs avec des miliciens Mai-Mai. Le 4 octobre, les FARDC ont tué 10 Mai Mazembe à Kanyambi et à Kitsambiro.

Le 6 octobre, un groupe de Mai-Mai a attaqué un poste des FARDC à Kawasewe, à 35 km à l'est de Butembo, faisant un mort et trois blessés. Le 11 octobre, une coalition des Forces démocratiques de libération du Rwanda/Forces combattantes abacunguzi (FDLR-FOCA) et des Nyatura ont attaqué Bwiza (territoire de Rutshuru), tuant trois agents de la Police nationale congolaise et cinq civils.

16. Fait inquiétant, les ADF semblent avoir repris leurs attaques contre les civils et contre les FARDC. Le 7 octobre, des membres soupçonnés d'appartenir à ce groupe ont tué 25 civils sur la route reliant Mbau et Kamango. Les ADF seraient également responsables d'une série d'attaques menées contre les positions des FARDC dans la zone dite du « triangle de la mort » et dans les alentours.

Les 26 et 27 octobre et le 3 novembre, le groupe aurait également attaqué les positions des FARDC au nord-est de la ville de Beni. En réaction, début novembre, les FARDC ont déployé environ 1 000 soldats supplémentaires dans la région.

17. Le 6 octobre, une milice Mai-Mai a attaqué une base de la MONUSCO à Mulo (territoire de Lubero). L'attaque a fait deux blessés parmi les Casques bleus et trois morts et un blessé dans les rangs des assaillants. Le 9 octobre, des éléments présumés des ADF ont attaqué une base de la MONUSCO à Mamudioma. L'attaque a fait deux morts et 18 blessés parmi les soldats tanzaniens.

Un des blessés a par la suite succombé à ses blessures. Le 7 décembre, dans la pire attaque que les Casques bleus aient récemment essuyée, des éléments soupçonnés de faire partie des ADF ont tué 15 Tanzaniens, soldats de la paix des Nations Unies, et en ont blessé 44 dans leur base de Semuliki, à 40 km à l'est de Beni (Nord-Kivu).

18. Dans le Nord-Kivu également, en particulier dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, les tensions interethniques persistent. Dans le Masisi, le 2 octobre, des Mai-Mai Nyatura ont pris le contrôle du village de Rubaya après un affrontement avec l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, provoquant le déplacement des habitants.

La MONUSCO s'est déployée pour protéger les civils et cinq Nyatura ont été capturés par les FARDC. Dans le Rutshuru, le 16 octobre, 32 maisons du village de Bambo ont été incendiées après une escalade des tensions entre les Hutu et les Nande. La MONUSCO a déployé des troupes et évacué 28 habitants Nande par mesure de précaution.

19. Dans le Sud-Kivu, des membres des Maï-Maï Yakutumba, qui avaient tenté de prendre la ville d'Uvira fin septembre mais avaient été mis en échec par la MONUSCO et les FARDC, ont continué de sévir à l'intérieur de la province (en particulier autour des zones d'exploitation minière) et à la frontière avec les provinces du Tanganyika et du Maniema.

Fin novembre, plusieurs accrochages ont éclaté entre ce groupe et les FARDC, notamment le 26 novembre à Tujenge, à 109 km au sud-ouest d'Uvira. Deux soldats des FARDC ont perdu la vie dans les combats. Des affrontements se sont également produits entre les FARDC et une coalition de milices Maï-Maï à Makola, à Maï-Ndombe et à Kahungwe, trois villages situés entre 120 et 130 km d'Uvira.

20. Le Tanganyika a connu une recrudescence des attaques de groupes armés. Entre le 7 octobre et le 14 novembre, des membres des Maï-Maï Yakutumba et de milices Maï-Maï Malaika, Maï-Maï Hapa Na Pale et Twa alliées ont à neuf reprises attaqué des civils dans les territoires de Kalemie, Nyunzu et Kongolo. Ces attaques ont coûté la vie à 15 soldats des FARDC et à 9 civils et fait 4 blessés parmi les soldats des FARDC et 13 parmi les civils.

21. Dans le Haut-Katanga, le conflit entre les Twa et les Louba s'est étendu au territoire de Pweto, où les attaques contre la population civile et les forces armées ont continué de plus belle. Le 7 octobre, une milice bantoue connue sous le nom de Tabwa a attaqué la prison de Pweto.

Cette attaque, qui a permis à 55 détenus de prendre la fuite, aurait fait trois morts et deux blessés parmi les soldats des FARDC. Le 16 octobre, des milices locales ont incendié les bureaux de la Police nationale congolaise et de l'Agence nationale de renseignements à Fube, au sud de Moba. Le 28 octobre, des membres présumés de milices Twa ont tué cinq civils à Kalembe, à l'ouest de Pweto.

Le 30 octobre, une attaque du même groupe contre une milice Louba dans le village de Kansabala, au nord-ouest de Moba, a provoqué la fuite de civils en Zambie. Le 1er novembre, une milice Twa aurait attaqué des civils dans le même village et dans celui de Mwashu, au nord de Pweto. Deux civils ont été tués.

22. Dans la province de l'Ituri, la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) est demeurée le premier facteur d'insécurité et la principale menace pour les civiles. Le groupe est responsable de 80 % des atteintes aux droits de l'homme recensées dans le sud-du territoire d'Irumu et s'est notamment rendu coupable de viols en masse, d'exécutions sommaires et d'agressions sexuelles.

On a observé une forte recrudescence des attaques de ce groupe contre les forces de sécurité congolaises. Quatre soldats des FARDC ont perdu la vie dans les combats. Les FARDC et la MONUSCO ont mené deux opérations coordonnées contre la FRPI dans le sud du territoire d'Irumu en octobre et en novembre, dans lesquelles trois membres du groupe ont été tués.

23. Dans les provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont décliné après la fin de la saison du braconnage dans le Parc national de la Garamba, mais le groupe demeure une menace pour la population civile.

L'activité pastorale des Mbororo est restée une source de tensions intercommunautaires, la destruction des cultures par les troupeaux alimentant les conflits avec les populations locales. Des réfugiés ont continué d'arriver à la fois de République centrafricaine et du Soudan du Sud, et des éléments armés provenant de ce dernier pays continueraient de s'infiltrer.

Ouest de la République démocratique du Congo

24. Dans la région du Kasai, les attaques des milices Kamuina Nsapu ont diminué, ce qui a conduit les FARDC à mettre un terme aux grandes opérations militaires. Toutefois, des violations des droits de l'homme continuent d'être signalées.

Pendant la période considérée, plusieurs viols, auxquels des éléments des FARDC seraient mêlés, ont été recensés. Le 26 octobre 2017, à Tshikapa dans le territoire de Kamonia (Kasai), quatre femmes ont été violées par quatre soldats des FARDC.

Le 10 novembre 2017, trois femmes ont été violées par deux hommes en tenue des FARDC à Kakumba dans le même territoire.

Le 30 novembre, la MONUSCO a reçu des informations faisant état de massacres dans ce territoire. Les enquêteurs dépêchés par la Mission sur le terrain ont établi que, ce jour-là, des soldats des FARDC avaient tiré sur une foule au marché de Kabeya Lumbu, faisant au moins 13 morts (dont cinq femmes) et huit blessés (dont quatre femmes). Deux blessés ont par la suite succombé à leurs blessures.

Dans la province du Kasai, le territoire de Kamonia, où quelques membres des milices Kamuina Nsapu et des groupes armés Bana Mura continuent de sévir, demeure la principale zone d'insécurité. La persistance de ces groupes armés locaux aggrave les divisions entre les Louba, d'un côté, et les Chokwe et les Pende, de l'autre.

Elle fait également obstacle au retour des déplacés. De même, la persistance des tensions entre communautés ralentit l'inscription des électeurs dans le Kasai-Central et le Kasai.

25. Dans le Kasai-Central, la plupart des problèmes de sécurité survenus pendant la période considérée ont été attribués aux forces de sécurité, qui sont notamment accusées d'exécutions extrajudiciaires et d'agressions sexuelles. Le 13 novembre, dans le territoire de Kazumba (Kasai-Central), un soldat des FARDC en état d'ébriété a tiré dans une foule, faisant un mort et deux blessés. Il aurait ensuite été arrêté.

Situation humanitaire

26. La situation humanitaire en République démocratique du Congo a continué de se détériorer. Début décembre, on dénombrait 4,1 millions de déplacés, dont 866 000 femmes et 2,44 millions d'enfants. Plus de 622 000 Congolais ont cherché refuge dans les pays voisins, dont 100 000 cette année. Le pays abrite plus d'un demi-million de réfugiés provenant des pays limitrophes, le Burundi, la République centrafricaine, le Rwanda et le Soudan du Sud.

Près de 7,7 millions de personnes souffrent d'une grave insécurité alimentaire, soit 30 % de plus que l'année dernière à la même époque. On estime que 13,1 millions de personnes (dont 6,8 millions de femmes et de filles et 7,9 millions d'enfants) auront besoin de protection et d'aide humanitaire en 2018, soit 50 % de plus qu'en 2017.

En réponse, les partenaires humanitaires renforcent en hâte leurs interventions en mettant l'accent sur les crises du Kasai, du Tanganyika et du Sud-Kivu. Le 20 octobre, le Coordonnateur des secours

d'urgence a déclaré que la situation dans ces régions avait atteint son niveau d'urgence le plus élevé (niveau 3). Cette déclaration a été faite au moment même où le système d'aide doit passer à la vitesse supérieure pour faire face à des besoins à grande échelle.

Situation sur le plan des droits de l'homme

27. De septembre à novembre, la MONUSCO a recensé 2 049 violations des droits de l'homme, un chiffre sensiblement supérieur aux 1 329 dénombrées de juin à août. Plus de 70 % de ces violations se sont produites dans les provinces touchées par un conflit.

Les agents de l'État sont responsables de 1 293 violations et les groupes armés de 756. L'augmentation des exécutions extrajudiciaires et arbitraires demeure très préoccupante. Sur les 710 victimes enregistrées dans l'ensemble du pays, 284 (dont 47 femmes et 12 enfants) ont été tuées par des groupes armés et 426 (dont 38 femmes et 33 enfants) par des agents de l'État.

28. La tendance à la fermeture de l'espace politique s'est poursuivie. On a recensé 482 atteintes aux libertés fondamentales et aux droits politiques, soit près du double des 247 violations relevées durant la période précédente. Presque toutes ces atteintes ont été commises par des agents de l'État (477, dont 272 par la Police nationale congolaise et 91 par les FARDC). Plus de 98 % des auteurs ont joui de l'impunité. Journalistes, opposants politiques et militants de la société civile en ont été les principales victimes.

29. L'interdiction générale de toute manifestation publique à l'initiative des partis de l'opposition et d'acteurs de la société civile favorables à l'opposition continue d'être appliquée dans l'ensemble du pays. Le 15 novembre, alors que des groupes de la société civile et des partis d'opposition avaient appelé à manifester, les FARDC et la police nationale ont été déployées en force pour empêcher tout rassemblement public.

Des heurts se sont produits à Kinshasa, à Goma, à Kasindi (territoire de Beni, Nord-Kivu), à Matadi (Kongo-Central), à Kisangani (Tshopo), à Kindu (Maniema) et à Kananga (Kasaï-Central), où les forces de défense et de sécurité ont fait au moins trois blessés et arrêté 77 personnes, dont au moins une femme et deux enfants. La plupart des personnes arrêtées ont par la suite été relâchées, mais sept ont été maintenues en détention.

Le 18 novembre, à Kenge (Kwango), des agents de la police nationale ont perturbé une manifestation organisée par un parti politique d'opposition, l'Ensemble des volontaires pour le redressement de la République démocratique du Congo (ENVOL)/Alternance pour la République. Des affrontements ont éclaté entre les forces de l'ordre et les sympathisants du parti. Un membre du parti a été blessé et quatre autres ont été arrêtés.

30. Aucun progrès notable n'a été réalisé en ce qui concerne la mise en cause des membres des forces de défense et de sécurité responsables de violences et d'un emploi excessif de la force contre des manifestants au cours de manifestations antérieures.

Un an après les manifestations du 19 décembre 2016 au cours desquelles 40 personnes avaient été tuées, aucun des responsables présumés n'a été traduit en justice. Le 4 octobre, à Kimpese (Kongo-Central), deux officiers supérieurs de police ont été reconnus coupables du meurtre de plusieurs

membres du mouvement Bundu Dia Kongo/Bundu Dia Mayala dans le cadre de la répression d'une manifestation organisée en février 2017.

31. La MONUSCO a continué d'aider les autorités congolaises à lutter contre l'impunité des violations graves des droits de l'homme. Le travail de sensibilisation mené par la Mission en collaboration avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a permis de faire avancer le traitement de quelques affaires parmi les 38 définies comme prioritaires conjointement avec les autorités judiciaires militaires.

À Kavumu (Sud-Kivu), 18 personnes (dont un député provincial) accusées de crimes contre l'humanité pour l'enlèvement et le viol de 38 filles ont été jugées. Le 13 décembre, la justice militaire a condamné 12 des accusés à la prison à perpétuité et accordé des réparations aux victimes.

La MONUSCO et ses partenaires ont aidé les autorités de la justice militaire congolaise à mettre au point la stratégie du ministère public dans ce procès ainsi qu'un plan de protection des victimes et des témoins. Ils ont également fourni un soutien logistique et appui en matière de sécurité pour les audiences foraines.

32. Avec l'aide de la MONUSCO, les autorités judiciaires militaires de la région du Kasai ont commencé à instruire des affaires mettant en cause des membres des FARDC et cessé de ne s'intéresser qu'aux groupes armés. Des missions d'enquête conjointes menées avec la justice militaire à Kipese (Nord-Kivu) ont abouti à l'inculpation de 13 soldats des FARDC, dont un lieutenant-colonel et un commandant, pour des faits de violences sexuelles liées aux conflits commises contre plus de 300 victimes.

L'instruction se poursuit et l'auditeur militaire de Beni envisage de traduire les suspects devant la cour militaire de son ressort. En septembre, la Cour militaire opérationnelle de Beni a rendu sa première décision dans une affaire de recrutement d'enfants.

33. Le nombre de demandes d'évaluation des risques, requise par la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, émanant de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies a augmenté au cours de la période considérée, en partie du fait que le soutien apporté par l'équipe de pays aux forces de sécurité du Gouvernement requiert également de vérifier le respect des principes de cette politique.

La police des Nations Unies a créé en interne une équipe spéciale chargée de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme afin d'en renforcer l'application, en particulier en ce qui concerne les mesures d'atténuation.

Violence sexuelle

34. Entre septembre et novembre, la Mission a recensé 254 victimes de violences sexuelles liées aux conflits, dont 149 femmes et 66 enfants. 75 % de ces actes ont été commis par des membres de groupes armés et 25 % par des agents de l'État. Les auteurs principaux appartenaient aux FARDC et à la milice Bana Mura dans la région du Kasai (18 % des victimes). Les victimes des violences sexuelles se heurtent encore à des limites dans la prestation de services intégrés.

Protection de l'enfance

35. Par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé, la MONUSCO a confirmé 929 violations graves commises contre des enfants durant la période considérée, soit 34 % de plus que durant la période précédente. Au total, 650 enfants (dont 177 filles) se sont échappés ou ont été séparés des groupes armés.

Le nombre croissant de redditions parmi les membres de la milice Kamuina Nsapu a permis la libération de plusieurs enfants. Toutefois, plus de 1 700 faits de recrutement d'enfants doivent encore être vérifiés. Les principaux groupes armés concernés sont le Kamuina Nsapu (339 enfants), les Maï Maï Mazembe (69), les Maï Maï Yakutumba (30) et le Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) (24).

36. La MONUSCO a également confirmé que 40 enfants avaient été tués et 57 mutilés dans les seules provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Kasaï-Central et du Kasaï. Dans plus de la moitié des cas (56 %), ces actes ont été commis par des agents de l'État. L'enlèvement de 78 enfants, principalement par les Maï Maï Mazembe et les ADF, ainsi que 24 attaques perpétrées contre des écoles, essentiellement par les FARDC, les Maï Maï Mazembe et le NDC-Rénové ont également été confirmés.

Déploiement de la Mission et exécution de son mandat

A. Appui à la mise en oeuvre de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016

37. Mon Représentant spécial a poursuivi ses bons offices à l'appui de l'application de l'accord du 31 décembre, au niveau national et dans les provinces clefs, en veillant particulièrement à promouvoir l'application des mesures de confiance prévues dans l'accord et la création d'un environnement

I. Introduction

1. Établi en application du paragraphe 52 de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, le présent rapport retrace les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo depuis la parution de mon précédent rapport, le 2 octobre (S/2017/824).

Il décrit les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), présente un aperçu de l'évolution de la situation politique depuis la parution de mon rapport du 17 novembre sur la mise en oeuvre de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 (voir S/2017/963), et donne des informations sur la performance des agents en tenue de la MONUSCO.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Pendant la période considérée, le climat politique en République démocratique du Congo est demeuré caractérisé par les fractures profondes qui divisent la classe politique et la société civile. Le 5 novembre, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a publié un calendrier électoral reportant officiellement au 23 décembre 2018 les élections présidentielle et législatives qui, selon l'accord du 31 décembre 2016, auraient dû se tenir en décembre 2017 au plus tard.

Par suite de cette décision, la plupart des dirigeants de l'opposition et plusieurs organisations de la société civile ont à nouveau appelé à manifester contre le Président, Joseph Kabila, et son gouvernement. Les appels à manifestations des 15 et 30 novembre et du 19 décembre n'ont toutefois guère été suivis dans les centres urbains du pays, les autorités continuant d'interdire tout rassemblement public et de déployer des forces de sécurité avant les manifestations.

Le 31 décembre, les forces nationales de sécurité ont violemment dispersé les manifestants rassemblés à Kinshasa et dans d'autres villes du pays à l'appel du Comité laïc de coordination ; il y a eu au moins 5 morts et 46 blessés et plus de 140 arrestations.

L'Église catholique et des groupes de l'opposition ont soutenu l'appel à manifester que le Comité avait lancé pour exiger l'application intégrale de l'accord du 31 décembre 2016, y compris la mise en oeuvre des mesures de confiance, s'opposer au calendrier électoral et exhorter le Président Kabila à ne pas se présenter aux élections du 23 décembre 2018. De leur côté, le Gouvernement et le Parti du peuple pour la reconstruction et le développement, auquel appartient le Président, semblent déterminés à respecter le calendrier électoral.

3. Le 7 novembre, le Président Kabila a réuni les cadres de son parti pour examiner la marche et la stratégie à suivre pour les prochaines élections. Le 14 novembre, le Gouvernement a rapidement approuvé deux projets de loi essentiels à la tenue des scrutins.

Le premier, la loi de finances 2018, a été adopté par le Parlement le 14 décembre et prévoit pour l'organisation des élections une enveloppe de 619 millions de dollars, dont 532 millions pour la CENI. Le second, la loi électorale, a été adopté par le Parlement le 15 décembre malgré les protestations de l'opposition et de quelques parlementaires de la majorité, qui craignaient que le texte n'empêche les petits partis politiques et les candidats indépendants d'obtenir des sièges aux prochaines élections.

Les organisations de femmes ont également reproché à la loi électorale de ne pas améliorer les possibilités pour les femmes d'être élues au parlement et critiqué en particulier le rejet de la proposition de réserver 30 % des sièges aux femmes lors des prochaines élections législatives, un pourcentage qui reste inférieur à la parité totale inscrite dans la Constitution. Le 24 décembre, le Président Kabila a signé les deux textes.

4. En parallèle, le 21 novembre, dans le souci apparent d'améliorer le climat pré-électoral, le Conseil national de suivi de l'accord (CNSA) a annoncé qu'il s'efforçait d'obtenir la libération de nouveaux prisonniers politiques. Instance chargée de superviser l'application de l'accord du 31 décembre 2016 sous la direction de Joseph Olenghankoy, une figure de l'opposition, le Conseil a déclaré qu'il suivrait de près la situation de cinq personnalités politiques qui font l'objet de procédures judiciaires ou d'une étroite surveillance de la part des services de sécurité.

Le CNSA a également demandé au Gouvernement de respecter le droit de manifester et la liberté de circulation, conformément à la Constitution. Il a enfin appelé tous les acteurs politiques à préserver la paix pendant la période pré-électorale.

5. Le 27 novembre, la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) a exhorté le Président Kabila à déclarer publiquement que, conformément à la Constitution, il ne briguerait pas un troisième mandat, et l'a engagé à appuyer la mise en oeuvre de mesures de confiance, comme prévu dans l'accord du 31 décembre 2016.

Elle a également souligné que la CENI devait garder son indépendance et demandé à tous les partis politiques de ne se disputer les suffrages que par des moyens démocratiques. Elle a enfin appelé les groupes de la société civile à rester politiquement neutres et engagé la communauté internationale à fournir un appui logistique et financier au processus électoral.

6. Pendant la période considérée, l'application des mesures de confiance n'a pas suffisamment progressé. En novembre, alors que l'opposition et des groupes de la société civile appelaient à manifester dans tout le pays, les autorités ont réaffirmé l'interdiction générale de manifester imposée à l'opposition depuis septembre 2016.

Lors de la journée de manifestations du 30 novembre, une personne a été tuée, 18 blessées et 185 arrêtées à l'occasion de divers affrontements entre manifestants et forces de l'ordre dans tout le pays. Les dirigeants de l'opposition interpellés avant ou pendant les manifestations ont depuis été relâchés.

7. Parallèlement, l'inscription des électeurs s'est poursuivie avec l'appui de la MONUSCO dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central ainsi que dans deux territoires de la province du Lomami. Au début du mois de décembre, la CENI a annoncé que plus de 45 millions d'électeurs avaient été inscrits dans le pays. Malgré les assurances données par la CENI, il est peu probable que l'inscription des électeurs soit terminée à la fin de janvier 2018.

Les femmes représentent 47 % des électeurs inscrits, soit un pourcentage en baisse par rapport aux 52 % enregistrés lors des cycles électoraux de 2006 et 2011. Dans les provinces et territoires susmentionnés, l'inscription des électrices jusqu'à présent est même encore moindre en raison des conditions de sécurité. Avec l'appui de la MONUSCO, la CENI et les autorités locales s'emploient à améliorer l'inscription des femmes dans la région du Kasai.

8. Après la publication du calendrier électoral, la CENI et les partenaires internationaux ont repris les discussions au sujet du financement du Projet d'appui au cycle électoral au Congo (PACEC), un panier de fonds pluripartenaires géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Ce fond n'a été jusqu'ici financé qu'à hauteur de 6 % des 123,3 millions de dollars prévus, en raison notamment des inquiétudes des donateurs liées aux incertitudes entourant la transition politique.

9. Le 6 novembre, le Représentant spécial pour la République démocratique du Congo a convoqué la première réunion de l'équipe conjointe d'experts électoraux, comme convenu en marge du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale en septembre.

L'équipe, dont la principale tâche est de soutenir la CENI, est composée d'experts de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

10. Au niveau régional, le 7 novembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réaffirmé sa volonté d'appuyer le processus électoral en République démocratique du Congo et exhorté les États membres et les partenaires de l'Union africaine à soutenir le pays pour que ce processus soit mené à bonne fin.

Le 9 décembre, le Président Kabila a rencontré à Brazzaville ses homologues de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, et de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, pour examiner la situation

dans la région, y compris dans son pays. Dans un communiqué publié à la fin de la réunion, les trois hommes ont appelé les acteurs politiques à préserver la paix et à oeuvrer à la tenue d'élections.

11. La MONUSCO continue d'appuyer la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À Addis-Abeba le 22 novembre, mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ont participé à une réunion des représentants des garants de l'Accord-cadre destinée à examiner les préparatifs électoraux en République démocratique du Congo et la coordination du soutien fourni sur le plan régional et international. Les garants se sont à nouveau engagés à aider le pays à parvenir, au moyen d'élections crédibles, à une transition démocratique et pacifique, et ont appelé toutes les parties prenantes à créer les conditions nécessaires à la tenue rapide d'élections pacifiques et crédibles.

B. Évolution de la situation économique

12. La conjoncture macroéconomique a continué de se dégrader. L'inflation est restée élevée et le franc congolais s'est déprécié de 30 % depuis janvier 2017. Le taux de change avec le dollar des États-Unis est passé de 1,560 francs congolais fin juillet à 1,614 francs début décembre. Le 2 novembre, la Banque centrale du Congo a ramené ses prévisions d'inflation de plus de 52 à 49,8 % et a averti que tout assouplissement de la politique monétaire et des mesures d'austérité pourrait déclencher une nouvelle accélération de l'inflation.

C. Conditions de sécurité

13. Pendant la période considérée, les conditions de sécurité ont continué à se détériorer dans plusieurs parties de l'est de la République démocratique du Congo, tandis qu'une certaine stabilité semble s'installer dans la plupart de l'ouest du pays malgré la persistance de tensions dans la région du Kasai.

14. À l'est, la période considérée a été tragiquement marquée par l'attaque la plus meurtrière jamais conduite par un groupe armé contre les Casques bleus en République démocratique du Congo, le 7 décembre à Semuliki (Nord-Kivu). L'attaque, qui a coûté la vie à 15 soldats tanzaniens et fait 44 blessés, a été imputée à des membres des Forces démocratiques alliées (ADF).

Après un arrêt momentané de ses activités, ce groupe a repris ses attaques dans la région, y compris contre des civils. Le 22 décembre, le porte-parole du Ministère ougandais de la défense et des anciens combattants a publié un communiqué dans lequel il indiquait que ce jour-là, après avoir consulté les autorités congolaises, les Forces de défense du peuple ougandais avaient lancé une « frappe chirurgicale » contre les camps des ADF dans le territoire de Beni.

Ces frappes auraient été lancées depuis le territoire ougandais, le long de la frontière. Le 27 décembre, le porte-parole a publié une déclaration dans laquelle il informait que les frappes du 22 décembre avaient touché huit camps des ADF, faisant une centaine de morts et plusieurs blessés parmi les éléments du groupe.

En outre, des groupes armés ont continué d'attaquer les forces de sécurité congolaises, ce qui a provoqué davantage d'affrontements meurtriers, en particulier dans les deux provinces du Kivu. Dans le même temps, des coalitions de groupes Maï-Maï ont commencé à se former contre le Gouvernement.

Dans le Nord-Kivu, les principaux groupes Maï-Maï sont le Mouvement national pour le renouveau, composé principalement de milices Maï-Maï d'ethnie Nande, et le Collectif des mouvements pour le changement, regroupant des milices Nyatura d'ethnie Hutus. Dans le Sud-Kivu, la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo, dirigée par les Maï-Maï Yakutumba, a jusqu'ici réussi à rassembler 11 groupes armés.

La coalition est également présente dans les provinces du Tanganyika et du Maniema. Les attaques de groupes armés contre la population civile et les affrontements entre ces groupes persistent, de même que les tensions entre les communautés dans certaines zones.

Est de la République démocratique du Congo

15. Au Nord-Kivu, les groupes armés continuent de mener des attaques contre les forces de sécurité. Le 3 octobre, à Kipese (territoire de Lubero), trois soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont perdu la vie dans un échange de tirs avec des miliciens Maï-Maï. Le 4 octobre, les FARDC ont tué 10 Maï Mazembe à Kanyambi et à Kitsambiro.

Le 6 octobre, un groupe de Maï-Maï a attaqué un poste des FARDC à Kawasewe, à 35 km à l'est de Butembo, faisant un mort et trois blessés. Le 11 octobre, une coalition des Forces démocratiques de libération du Rwanda/Forces combattantes abacunguzi (FDLR-FOCA) et des Nyatura ont attaqué Bwiza (territoire de Rutshuru), tuant trois agents de la Police nationale congolaise et cinq civils.

16. Fait inquiétant, les ADF semblent avoir repris leurs attaques contre les civils et contre les FARDC. Le 7 octobre, des membres soupçonnés d'appartenir à ce groupe ont tué 25 civils sur la route reliant Mbau et Kamango. Les ADF seraient également responsables d'une série d'attaques menées contre les positions des FARDC dans la zone dite du « triangle de la mort » et dans les alentours.

Les 26 et 27 octobre et le 3 novembre, le groupe aurait également attaqué les positions des FARDC au nord-est de la ville de Beni. En réaction, début novembre, les FARDC ont déployé environ 1 000 soldats supplémentaires dans la région.

17. Le 6 octobre, une milice Maï-Maï a attaqué une base de la MONUSCO à Mulo (territoire de Lubero). L'attaque a fait deux blessés parmi les Casques bleus et trois morts et un blessé dans les rangs des assaillants. Le 9 octobre, des éléments présumés des ADF ont attaqué une base de la MONUSCO à Mamudioma. L'attaque a fait deux morts et 18 blessés parmi les soldats tanzaniens.

Un des blessés a par la suite succombé à ses blessures. Le 7 décembre, dans la pire attaque que les Casques bleus aient récemment essuyée, des éléments soupçonnés de faire partie des ADF ont tué 15 Tanzaniens, soldats de la paix des Nations Unies, et en ont blessé 44 dans leur base de Semuliki, à 40 km à l'est de Beni (Nord-Kivu).

18. Dans le Nord-Kivu également, en particulier dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, les tensions interethniques persistent. Dans le Masisi, le 2 octobre, des Maï-Maï Nyatura ont pris le contrôle du village de Rubaya après un affrontement avec l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, provoquant le déplacement des habitants.

La MONUSCO s'est déployée pour protéger les civils et cinq Nyatura ont été capturés par les FARDC. Dans le Rutshuru, le 16 octobre, 32 maisons du village de Bambo ont été incendiées après une escalade des tensions entre les Hutu et les Nande. La MONUSCO a déployé des troupes et évacué 28 habitants Nande par mesure de précaution.

19. Dans le Sud-Kivu, des membres des Mai-Mai Yakutumba, qui avaient tenté de prendre la ville d'Uvira fin septembre mais avaient été mis en échec par la MONUSCO et les FARDC, ont continué de sévir à l'intérieur de la province (en particulier autour des zones d'exploitation minière) et à la frontière avec les provinces du Tanganyika et du Maniema.

Fin novembre, plusieurs accrochages ont éclaté entre ce groupe et les FARDC, notamment le 26 novembre à Tujenge, à 109 km au sud-ouest d'Uvira. Deux soldats des FARDC ont perdu la vie dans les combats. Des affrontements se sont également produits entre les FARDC et une coalition de milices Mai-Mai à Makola, à Mai-Ndombe et à Kahungwe, trois villages situés entre 120 et 130 km d'Uvira.

20. Le Tanganyika a connu une recrudescence des attaques de groupes armés. Entre le 7 octobre et le 14 novembre, des membres des Mai-Mai Yakutumba et de milices Mai-Mai Malaika, Mai-Mai Hapa Na Pale et Twa alliées ont à neuf reprises attaqué des civils dans les territoires de Kalemie, Nyunzu et Kongolo. Ces attaques ont coûté la vie à 15 soldats des FARDC et à 9 civils et fait 4 blessés parmi les soldats des FARDC et 13 parmi les civils.

21. Dans le Haut-Katanga, le conflit entre les Twa et les Louba s'est étendu au territoire de Pweto, où les attaques contre la population civile et les forces armées ont continué de plus belle. Le 7 octobre, une milice bantoue connue sous le nom de Tabwa a attaqué la prison de Pweto. Cette attaque, qui a permis à 55 détenus de prendre la fuite, aurait fait trois morts et deux blessés parmi les soldats des FARDC.

Le 16 octobre, des milices locales ont incendié les bureaux de la Police nationale congolaise et de l'Agence nationale de renseignements à Fube, au sud de Moba. Le 28 octobre, des membres présumés de milices Twa ont tué cinq civils à Kalembe, à l'ouest de Pweto.

Le 30 octobre, une attaque du même groupe contre une milice Louba dans le village de Kansabala, au nord-ouest de Moba, a provoqué la fuite de civils en Zambie. Le 1er novembre, une milice Twa aurait attaqué des civils dans le même village et dans celui de Mwashu, au nord de Pweto. Deux civils ont été tués.

22. Dans la province de l'Ituri, la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) est demeurée le premier facteur d'insécurité et la principale menace pour les civils. Le groupe est responsable de 80 % des atteintes aux droits de l'homme recensées dans le sud-du territoire d'Irumu et s'est notamment rendu coupable de viols en masse, d'exécutions sommaires et d'agressions sexuelles.

On a observé une forte recrudescence des attaques de ce groupe contre les forces de sécurité congolaises. Quatre soldats des FARDC ont perdu la vie dans les combats. Les FARDC et la MONUSCO ont mené deux opérations coordonnées contre la FRPI dans le sud du territoire d'Irumu en octobre et en novembre, dans lesquelles trois membres du groupe ont été tués.

23. Dans les provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont décliné après la fin de la saison du braconnage dans le Parc national de la Garamba, mais le

groupe demeure une menace pour la population civile. L'activité pastorale des Mbororo est restée une source de tensions intercommunautaires, la destruction des cultures par les troupeaux alimentant les conflits avec les populations locales. Des réfugiés ont continué d'arriver à la fois de République centrafricaine et du Soudan du Sud, et des éléments armés provenant de ce dernier pays continueraient de s'infiltrer.

Ouest de la République démocratique du Congo

24. Dans la région du Kasai, les attaques des milices Kamuina Nsapu ont diminué, ce qui a conduit les FARDC à mettre un terme aux grandes opérations militaires. Toutefois, des violations des droits de l'homme continuent d'être signalées. Pendant la période considérée, plusieurs viols, auxquels des éléments des FARDC seraient mêlés, ont été recensés.

Le 26 octobre 2017, à Tshikapa dans le territoire de Kamonia (Kasai), quatre femmes ont été violées par quatre soldats des FARDC. Le 10 novembre 2017, trois femmes ont été violées par deux hommes en tenue des FARDC à Kakumba dans le même territoire. Le 30 novembre, la MONUSCO a reçu des informations faisant état de massacres dans ce territoire.

Les enquêteurs dépêchés par la Mission sur le terrain ont établi que, ce jour-là, des soldats des FARDC avaient tiré sur une foule au marché de Kabeya Lumbu, faisant au moins 13 morts (dont cinq femmes) et huit blessés (dont quatre femmes). Deux blessés ont par la suite succombé à leurs blessures. Dans la province du Kasai, le territoire de Kamonia, où quelques membres des milices Kamuina Nsapu et des groupes armés Bana Mura continuent de sévir, demeure la principale zone d'insécurité.

La persistance de ces groupes armés locaux aggrave les divisions entre les Louba, d'un côté, et les Chokwe et les Pende, de l'autre. Elle fait également obstacle au retour des déplacés. De même, la persistance des tensions entre communautés ralentit l'inscription des électeurs dans le Kasai-Central et le Kasai.

25. Dans le Kasai-Central, la plupart des problèmes de sécurité survenus pendant la période considérée ont été attribués aux forces de sécurité, qui sont notamment accusées d'exécutions extrajudiciaires et d'agressions sexuelles. Le 13 novembre, dans le territoire de Kazumba (Kasai-Central), un soldat des FARDC en état d'ébriété a tiré dans une foule, faisant un mort et deux blessés. Il aurait ensuite été arrêté.

Situation humanitaire

26. La situation humanitaire en République démocratique du Congo a continué de se détériorer. Début décembre, on dénombrait 4,1 millions de déplacés, dont 866 000 femmes et 2,44 millions d'enfants. Plus de 622 000 Congolais ont cherché refuge dans les pays voisins, dont 100 000 cette année.

Le pays abrite plus d'un demi-million de réfugiés provenant des pays limitrophes, le Burundi, la République centrafricaine, le Rwanda et le Soudan du Sud. Près de 7,7 millions de personnes souffrent d'une grave insécurité alimentaire, soit 30 % de plus que l'année dernière à la même époque.

On estime que 13,1 millions de personnes (dont 6,8 millions de femmes et de filles et 7,9 millions d'enfants) auront besoin de protection et d'aide humanitaire en 2018, soit 50 % de plus qu'en 2017.

En réponse, les partenaires humanitaires renforcent en hâte leurs interventions en mettant l'accent sur les crises du Kasai, du Tanganyika et du Sud-Kivu.

Le 20 octobre, le Coordonnateur des secours d'urgence a déclaré que la situation dans ces régions avait atteint son niveau d'urgence le plus élevé (niveau 3). Cette déclaration a été faite au moment même où le système d'aide doit passer à la vitesse supérieure pour faire face à des besoins à grande échelle.

Situation sur le plan des droits de l'homme

27. De septembre à novembre, la MONUSCO a recensé 2 049 violations des droits de l'homme, un chiffre sensiblement supérieur aux 1 329 dénombrées de juin à août. Plus de 70 % de ces violations se sont produites dans les provinces touchées par un conflit. Les agents de l'État sont responsables de 1 293 violations et les groupes armés de 756.

L'augmentation des exécutions extrajudiciaires et arbitraires demeure très préoccupante. Sur les 710 victimes enregistrées dans l'ensemble du pays, 284 (dont 47 femmes et 12 enfants) ont été tuées par des groupes armés et 426 (dont 38 femmes et 33 enfants) par des agents de l'État.

28. La tendance à la fermeture de l'espace politique s'est poursuivie. On a recensé 482 atteintes aux libertés fondamentales et aux droits politiques, soit près du double des 247 violations relevées durant la période précédente. Presque toutes ces atteintes ont été commises par des agents de l'État (477, dont 272 par la Police nationale congolaise et 91 par les FARDC). Plus de 98 % des auteurs ont joui de l'impunité. Journalistes, opposants politiques et militants de la société civile en ont été les principales victimes.

29. L'interdiction générale de toute manifestation publique à l'initiative des partis de l'opposition et d'acteurs de la société civile favorables à l'opposition continue d'être appliquée dans l'ensemble du pays. Le 15 novembre, alors que des groupes de la société civile et des partis d'opposition avaient appelé à manifester, les FARDC et la police nationale ont été déployées en force pour empêcher tout rassemblement public.

Des heurts se sont produits à Kinshasa, à Goma, à Kasindi (territoire de Beni, Nord-Kivu), à Matadi (Kongo-Central), à Kisangani (Tshopo), à Kindu (Maniema) et à Kananga (Kasai-Central), où les forces de défense et de sécurité ont fait au moins trois blessés et arrêté 77 personnes, dont au moins une femme et deux enfants.

La plupart des personnes arrêtées ont par la suite été relâchées, mais sept ont été maintenues en détention. Un parti politique d'opposition, l'Ensemble des volontaires pour le redressement de la République démocratique du Congo (ENVOL)/Alternance pour la République. Des affrontements ont éclaté entre les forces de l'ordre et les sympathisants du parti. Un membre du parti a été blessé et quatre autres ont été arrêtés.

30. Aucun progrès notable n'a été réalisé en ce qui concerne la mise en cause des membres des forces de défense et de sécurité responsables de violences et d'un emploi excessif de la force contre des manifestants au cours de manifestations antérieures.

Un an après les manifestations du 19 décembre 2016 au cours desquelles 40 personnes avaient été tuées, aucun des responsables présumés n'a été traduit en justice. Le 4 octobre, à Kimpese (Kongo-Central), deux officiers supérieurs de police ont été reconnus coupables du meurtre de plusieurs membres du mouvement Bundu Dia Kongo/Bundu Dia Mayala dans le cadre de la répression d'une manifestation organisée en février 2017.

31. La MONUSCO a continué d'aider les autorités congolaises à lutter contre l'impunité des violations graves des droits de l'homme. Le travail de sensibilisation mené par la Mission en collaboration avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a permis de faire avancer le traitement de quelques affaires parmi les 38 définies comme prioritaires conjointement avec les autorités judiciaires militaires.

À Kavumu (Sud-Kivu), 18 personnes (dont un député provincial) accusées de crimes contre l'humanité pour l'enlèvement et le viol de 38 filles ont été jugées. Le 13 décembre, la justice militaire a condamné 12 des accusés à la prison à perpétuité et accordé des réparations aux victimes.

La MONUSCO et ses partenaires ont aidé les autorités de la justice militaire congolaise à mettre au point la stratégie du ministère public dans ce procès ainsi qu'un plan de protection des victimes et des témoins. Ils ont également fourni un soutien logistique et appui en matière de sécurité pour les audiences foraines.

32. Avec l'aide de la MONUSCO, les autorités judiciaires militaires de la région du Kasai ont commencé à instruire des affaires mettant en cause des membres des FARDC et cessé de ne s'intéresser qu'aux groupes armés. Des missions d'enquête conjointes menées avec la justice militaire à Kipese (Nord-Kivu) ont abouti à l'inculpation de 13 soldats des FARDC, dont un lieutenant-colonel et un commandant, pour des faits de violences sexuelles liées aux conflits commises contre plus de 300 victimes.

L'instruction se poursuit et l'auditeur militaire de Beni envisage de traduire les suspects devant la cour militaire de son ressort. En septembre, la Cour militaire opérationnelle de Beni a rendu sa première décision dans une affaire de recrutement d'enfants.

33. Le nombre de demandes d'évaluation des risques, requise par la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, émanant de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies a augmenté au cours de la période considérée, en partie du fait que le soutien apporté par l'équipe de pays aux forces de sécurité du Gouvernement requiert également de vérifier le respect des principes de cette politique. La police des Nations Unies a créé en interne une équipe spéciale chargée de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme afin d'en renforcer l'application, en particulier en ce qui concerne les mesures d'atténuation.

Violence sexuelle

34. Entre septembre et novembre, la Mission a recensé 254 victimes de violences sexuelles liées aux conflits, dont 149 femmes et 66 enfants. 75 % de ces actes ont été commis par des membres de groupes armés et 25 % par des agents de l'État. Les auteurs principaux appartenaient aux FARDC et à la milice Bana Mura dans la région du Kasai (18 % des victimes). Les victimes des violences sexuelles se heurtent encore à des limites dans la prestation de services intégrés.

Protection de l'enfance

35. Par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé, la MONUSCO a confirmé 929 violations graves commises contre des enfants durant la période considérée, soit 34 % de plus que durant la période précédente. Au total, 650 enfants (dont 177 filles) se sont échappés ou ont été séparés des groupes armés.

Le nombre croissant de redditions parmi les membres de la milice Kamuina Nsapu a permis la libération de plusieurs enfants. Toutefois, plus de 1 700 faits de recrutement d'enfants doivent encore être vérifiés. Les principaux groupes armés concernés sont le Kamuina Nsapu (339 enfants), les Maï Maï Mazembe (69), les Maï Maï Yakutumba (30) et le Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) (24).

36. La MONUSCO a également confirmé que 40 enfants avaient été tués et 57 mutilés dans les seules provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Kasai-Central et du Kasai. Dans plus de la moitié des cas (56 %), ces actes ont été commis par des agents de l'État. L'enlèvement de 78 enfants, principalement par les Maï Maï Mazembe et les ADF, ainsi que 24 attaques perpétrées contre des écoles, essentiellement par les FARDC, les Maï Maï Mazembe et le NDC-Rénové ont également été confirmés.

Déploiement de la Mission et exécution de son mandat

A. Appui à la mise en oeuvre de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016

37. Mon Représentant spécial a poursuivi ses bons offices à l'appui de l'application de l'accord du 31 décembre, au niveau national et dans les provinces clefs, en veillant particulièrement à promouvoir l'application des mesures de confiance prévues dans l'accord et la création d'un environnement politique propice à la tenue d'élections pacifiques et crédibles. À cette fin, il s'est entretenu avec des dirigeants de la coalition de partis d'opposition dite « Groupe des sept partis politiques », le Gouverneur du Haut-Katanga et le Gouverneur du Tanganyika.

38 Le 9 novembre, mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, ont rencontré le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, pour discuter de la coordination de l'appui apporté par leurs organisations respectives aux opérations électorales en République démocratique du Congo.

Les 13 et 14 novembre, à Gaborone, mon Représentant spécial a tenu des consultations avec le Secrétaire exécutif de la SADC et s'est entretenu séparément avec le nouveau Président de la SADC, le Président namibien Hage Geingob, et avec l'Envoyé spécial de la SADC en République démocratique du Congo.

39. Dans une déclaration publiée le 14 novembre, à la veille des manifestations prévues par des groupes de la société civile et l'opposition, mon Représentant spécial a exhorté les autorités congolaises à protéger les libertés fondamentales garanties par la Constitution, notamment la liberté de réunion et de manifestation pacifique, tout en demandant à nouveau aux manifestants de s'abstenir de toute violence.

B. Approche globale de la protection des civils

40. Le réseau d'alerte locale de la MONUSCO a transmis 570 alertes rapides par mois en moyenne, soit 17 % de plus qu'au cours de la période précédente. Sur les 486 alertes provenant du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, 74 % ont donné lieu à une intervention de la Mission, du Gouvernement ou des deux. La plupart des alertes auxquelles il n'a pas été donné suite provenaient de zones où l'autorité de l'État est faible ou auxquelles il est difficile d'accéder.

41. La MONUSCO a désormais rassemblé deux bataillons de la Brigade d'intervention à Sake et Munigi (Nord-Kivu) en vue de leur projection dans l'ensemble du pays, selon que de besoin. La Mission a également achevé la réorganisation des secteurs de la Force, ce qui a abouti à la création de quatre secteurs couvrant l'ensemble du pays, autorisant ainsi une plus grande souplesse dans le redéploiement des troupes.

42. La MONUSCO a poursuivi son action visant à neutraliser les groupes armés et à protéger les civils. Au total, elle a mené 29 opérations militaires, y compris des déploiements temporaires d'unités de combat, et coordonné des opérations menées avec les FARDC contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les ADF et la FRPI, pour neutraliser des groupes armés et prévenir les violences contre la population civile.

La Mission a également contribué aux opérations de neutralisation d'explosifs et de munitions, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, afin d'assurer la sécurité de la population locale dans certaines zones, notamment en répondant à toutes les demandes d'appui à la gestion des risques d'explosion reçues durant la période considérée.

43. En réponse au massacre de 25 civils perpétré le 7 octobre par des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF, la MONUSCO a facilité l'accès aérien aux zones reculées où les faits se sont produits pour une équipe mixte d'évaluation composée de membres du personnel de la Mission, d'autorités locales (dont l'auditeur militaire) et de médecins, afin de recueillir des éléments sur les meurtres.

Dans cette région, dans le cadre du plan général de protection élaboré par la Mission pour lutter contre la résurgence de la menace des ADF sur la population civile, la MONUSCO a également poursuivi ses opérations militaires coordonnées avec les FARDC, appuyées par des hélicoptères d'attaque et des drones, afin de déloger les ADF des positions prises aux FARDC.

Afin de surmonter les difficultés que rencontrent les Casques bleus pour intervenir dans la zone d'opérations des ADF, notamment pour y accéder par la route, surtout pendant la saison des pluies, la Mission remet en état une route stratégique afin de faciliter l'accès des troupes lors d'opérations militaires, l'accès à la population civile ayant besoin de protection et l'acheminement de l'aide humanitaire.

44. Depuis l'attaque menée contre les Casques bleus le 7 décembre, la Mission a renforcé sa présence à la base de Semuliki au moyen d'un groupement tactique comprenant une section sud-africaine, deux sections malawiennes et une section de forces spéciales tanzaniennes (121 soldats). La base voisine de Kamango, considérée comme potentiellement menacée, a également été renforcée.

En outre, une section du génie de la force a été déployée à Semuliki pour commencer à oeuvrer en appui rapproché. Des hélicoptères d'attaque et de manoeuvre supplémentaires ont été déployés à Mavivi pour effectuer, au besoin, des missions d'appui rapproché.

45. Au Sud-Kivu, le succès de la défense d'Uvira par la MONUSCO et les FARDC contre une attaque des Maï Yakutumba fin septembre a été essentiel pour assurer la protection des civils et démontré avec force la volonté de la Mission d'agir pour protéger les civils.

La MONUSCO a établi des positions d'arrêt aux points d'entrée de la ville, repoussé une attaque contre la prison et fourni un appui au moyen d'hélicoptères d'attaque, qui ont détruit la flotte de bateaux des Maï-Maï Yakutumba.

Elle est également entrée en contact direct avec le chef du groupe, Yakutumba, pour le dissuader d'attaquer la ville, et lui a clairement indiqué son intention d'agir pour protéger les civils. Depuis lors, la Mission a intensifié ses contacts et ses échanges avec les populations et les acteurs locaux à propos des menaces pesant sur les civils des territoires d'Uvira et de Fizi, où les attaques des Maï-Maï Yakutumba contre les institutions de l'État demeurent préoccupantes.

Elle surveille également l'expansion de Yakutumba dans les zones minières de la province du Maniema qui pourraient constituer une menace